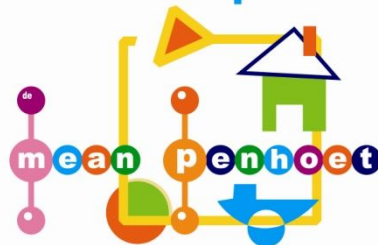


maison de quartier



## **BULLETIN D'ENGAGEMENT**

Je soussigné(e),

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Localité : .....

Téléphone : .....

désire participer à la transoexine organisée par la maison de quartier de Méan-Penhoët le,

**DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2010** (réservée exclusivement aux vélossolex et cycles à entraînement par galet)

TYPE : .....

N° MOTEUR : .....

certifie être assuré à la société : ..... N° Police d'assurances : .....

**(Faire la photocopie assurance avec le présent bulletin)**

### **ITINÉRAIRE ET CONSEILS**

**Matin** : maison de quartier Méan-Penhoët – Montoir – Donges – Lavau sur Loire – Bouée – Cordemais – Savenay hippodrome.

**Après-Midi** : La Chapelle Launay – Prinquiau – Besné – Montoir - maison de quartier Méan-Penhoët.

**Prévoir** : - Un vêtement de pluie, un kit de dépannage rapide.

- Votre carburant : sachant que votre réservoir a une autonomie de 100 km.

### **CONTROLE TECHNIQUE**

Un contrôle des vélossolex sera effectué avant le départ et ce entre 8h00 et 8h30 avant le départ. Cet impératif est rendu indispensable par la distance à parcourir, et pour le bon déroulement de la transoexine, d'autre part, **le port d'un casque homologué excluant tout autre type de casque est obligatoire. Chaque vélossolex devra être muni d'un rétroviseur gauche.**

### **CODE DE LA ROUTE**

Toute attitude contrevenante au code de la route entraînera l'exclusion de la transoexine, ceci est notamment valable pour le comportement vis à vis de l'alcool. Le convoi pourra être soumis au contrôle par les agents de police.

### **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e),

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....

Localité : .....

Téléphone : .....

autorise mon enfant (minimum 14 ans) à participer à la randonnée transoexine le

**DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 2010 de 7h30 à 18h30.**

En cas d'accident impliquant mon enfant pendant la TRANSOLEXINE, je m'engage à décharger de toute responsabilité les organisateurs de cette manifestation.

**IMPÉRATIF** : Chaque jeune mineur inscrit devra fournir l'attestation BSR (photocopie ainsi qu'une copie de pièce d'identité). Toute inscription d'enfant mineur ne sera retenue qu'avec ce document.

### **FRAIS DE PARTICIPATION**

**(L'adhésion est à 6,50 € par adulte)**

15,00 € adhérent – 25,00 € non adhérent. Cette somme comprend les frais d'organisation et le repas du midi

## ASSURANCE

Notre compagnie d'assurance n'est plus en mesure de fournir une police à la journée. Ainsi, pour assurer votre vélosorex à tarif préférentiel (réservé aux adhérents de l'atelier mécanique), contactez :

MMA - Jacky KERFRIDEN, 4 place des Martyrs – 44600 St NAZAIRE . 02.40.22.41.24

## LOCATION DE VÉLOSOLEX MAISON DE QUARTIER

(dans la limite des disponibilités)

Je souhaite louer un vélosorex pour la journée (30,00 €)  OUI  NON

Vos accompagnateurs peuvent déjeuner avec vous à Savenay  
Rendez-vous à 12h00 à l'hippodrome de Savenay.

NOM	PRÉNOM	TARIF
		10 €
		10 €
		10€
<b>SOIT UN TOTAL DE</b>		

## R È G L E M E N T D E L A T R A N S O L E X I N E

**Article 1** : La Transolexine est une randonnée à solex organisée par la maison de quartier de Méan-Penhoët

**Article 2** : Il ne s'agit pas d'un rallye ou d'une épreuve de vitesse, mais d'une randonnée entre amoureux du solex, afin de découvrir les charmes et les sites de la région. Des points de regroupement sont prévus pour se détendre, réparer ou faire un petit rajout de carburant.

**Article 3** : Pour des raisons de sécurité, les participants ne doivent pas dépasser le véhicule de tête. Bien tenir compte des distances de sécurité. En queue, un camion prend le solex défaillant, que vous pourrez dépanner lors d'un arrêt. Des motards bénévoles vous guideront pour le parcours.

**Article 4** : Cette randonnée étant organisée sur route ouverte, vous devez respecter le code de la route, d'où l'obligation d'être assurée (la vignette apposée sur le cycle), du port du casque homologué, d'un rétroviseur gauche, d'un cyclomoteur et ses accessoires conforme à la législation.

**Article 5** : En cas de non respect du dit règlement, de perturbation ou de conduite dangereuse à cette randonnée, le pilote concerné sera exclu immédiatement de la transolexine. Le participant ou le responsable légal ne pourra se retourner contre les organisateurs. Ces derniers ne pourront être tenus responsables des accidents ou incidents corporels ou matériels survenant, avant, pendant ou après cette randonnée.

**Article 6** : Les participants doivent se présenter sur le lieu de départ (à la maison de quartier) pour assister au briefing à 8h30. Départ de la balade à 9h00. Seules les 140 premières inscriptions seront enregistrées.

**Article 7** : La participation est fixée à 25,00 € pour une personne non adhérente à la Maison de Quartier, et de 15,00 € pour les adhérents. Cette somme comprend les frais d'organisation de la transolexine, et le repas du midi.

**Article 8** : En cas de force majeure, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée sans qu'ils en soient tenus d'avertir les participants ou de leur verser une quelconque indemnité. Toutefois dans cette hypothèse, ils seront avertis dans les meilleurs délais.

**Article 9** : La signature du participant ou du représentant légal pour un mineur, vaut l'acceptation du règlement.

**Par le fait de la signature de son engagement, toute personne prenant part à la rencontre adhère sans restriction au règlement et renonce à engager tout recours à l'encontre des organisateurs pour les faits dus au déroulement de la manifestation.**

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et du bulletin d'engagement.

LU ET APPROUVÉ (\*)

à ..... le ..... / ..... / 2010

Signature du participant :  
(et signature des parents pour les mineurs)

\* Porter la mention manuscrite « Lu et approuvé ».